



Quand divorcer commence sur internet.

Fiche pratique publié le **19/09/2016**, vu **1839 fois**, Auteur : [Avec Avocat](#)

Me Michèle BAUER et Me Sophie GAUCHEROT ont été interrogées par Jean-Pierre TAMISIER du Journal Sud-Ouest sur leur site.

Extrait de l'entretien, pour lire l'intégralité de l'article à lire sur le site du Journal: [Quand divorcer commence sur internet.](#)

« Sud Ouest » Comment est venue l'idée de votre site Internet ?

Michèle Bauer Je suis très attentive à tout ce qui touche à la communication numérique et aux réseaux sociaux. J'ai observé que des start-up se sont lancées dans la proposition de divorce sur Internet. Des gens sont venus nous voir par la suite, très mécontents de ces services. Ils regrettaient de n'avoir eu contact avec un avocat qu'au moment de l'audience de divorce.

(...)

Pourquoi avez-vous choisi de donner des tarifs ?

Michèle Bauer Nous avons voulu être transparentes sur les tarifs. Pour les prestations simples, divorce à l'amiable sans biens et sans enfants, la prestation est proposée à partir de 431,50 € par époux. Il en coûte 1 213 euros avec enfants.

Sophie Gaucherot S'il y a des biens mobiliers ou autres, nous ne donnons pas de tarif sur le site. Nous proposons de remplir un formulaire. En retour, nous adresserons un devis à l'intéressé, calculé sur la base des renseignements qui nous auront été donnés.

Michèle Bauer Si la personne n'est pas intéressée, il lui est plus facile de ne pas donner suite. Nous aussi nous sommes plus libres. Nous donnons un tarif clair que la personne accepte ou n'accepte pas.

(...)

©PHOTO THIERRY DAVID/« SO »